

• (10.10 p.m.)

Les conditions vont en se détériorant pour les Canadiens à faible revenu. En juillet dernier, le *Globe and Mail* publiait un éditorial intitulé *A Damning Indictment*, qui traitait des conditions de vie dans la plus grande ville du Canada, et je vous rappelle que les conditions dans les villes se détériorent parce qu'il s'agit des régions les plus congestionnées et où il y a la plus forte proportion de pauvres. Voici ce que disait l'éditorial:

En 1970, un rapport présenté au comité sénatorial de la pauvreté par la Corporation des travailleurs sociaux professionnels du Québec précisait que la mortalité infantile chez les défavorisés était de 35.1 p. 1,000 à Montréal, soit deux fois le taux que connaissent d'autres régions: le tiers des enfants pauvres de 1^{re} année étaient mal nourris, et la moitié souffraient de troubles émotionnels; trois fois plus d'enfants avaient un quotient intellectuel inférieur à 80.

La faible intelligence, comme l'expliquait un autre rapport publié en 1970, pourrait s'expliquer par la mauvaise nutrition. Un enfant mal nourri pendant ses premiers mois et dont la mère a été mal nourrie pendant la grossesse a un taux de division des cellules inférieur à la normale et acquiert donc moins de cellules cérébrales. Comme l'expliquait le rapport de 1970 de la Commission Claude Castonguay présenté au ministère de la Santé du Québec: «Un manque appréciable d'aliments pendant les premiers 18 mois de la vie d'un enfant empêche le développement normal du cerveau.»

Dans ma propre ville de Vancouver, en février dernier, l'experte en nutrition des services sociaux de la ville, Rosemary Callaway, s'est renseignée sur les dépenses réelles des assistés sociaux et a soumis à l'administration municipale un rapport dont je cite un extrait:

Prenons une famille de quatre personnes—le père, la mère et deux garçons de 15 et 16 ans. Pour manger à aussi bon marché que possible, tout en se procurant les aliments appropriés, la famille a besoin de \$127.37 par mois. L'allocation pour l'alimentation est de \$101.

Prenons une famille de six personnes—la mère, trois garçons de 16, 14 et 14 ans et deux filles de 15 et 13 ans. Même avec un rabais de 10 p. 100 pour achats en quantité, il leur faut \$162.93. Ils recevront \$150.

On a demandé à une mère de famille:

Comment y arrivez-vous avec quatre garçons en période de croissance et un chèque d'assistance de \$257 par mois?

C'est simple. «Vers la fin du mois nous diminuons les achats de nourriture...»

Nous mangeons surtout des potages et des pommes de terre—nous mangeons beaucoup de pommes de terre.

Ces conditions existent partout au Canada. Je ne comprendrai jamais pourquoi la Chambre ne peut pas espérer obtenir de réponse du gouvernement à ce sujet. Si encore les conditions étaient stables ou qu'elles n'empiraient pas! Je parlais dernièrement à une dame qui habite Ottawa. Elle est fonctionnaire et ne gagne pas beaucoup. Elle dépense \$36 par semaine ou \$144 par mois pour nourrir trois personnes, ce qui est exactement la moitié de l'assistance qu'on accorde. La famille de cette dame est bien nourrie, alors que l'autre famille l'est mal.

Comment résoudre le problème? De diverses manières. Bien des pays le font en distribuant des repas à l'école...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

M. P. M. Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ce qu'il y a de plus stimulant lorsqu'il s'agit de répondre aux questions à cette heure-ci, en particulier à celles posées par la représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis), c'est

que dans les remarques qu'elle fait au cours des sept minutes qui lui sont allouées, et encore une fois elle ne nous a pas déçus ce soir, elle évoque habituellement toute une gamme de sujets que ne laissait pas entrevoir la question initiale. Cette dernière, telle qu'elle l'a posée, portait sur le prix des produits alimentaires au Canada, et la réponse que nous avons préparée ne touche malheureusement pas à bon nombre des sujets que la représentante vient de traiter dans ses remarques. Quoi qu'il en soit, la réponse est essentiellement celle-ci: l'interprétation donnée aux statistiques et, en vérité, les statistiques qu'elle a choisies pour étayer sa thèse, ne sont pas fondées.

A la fin de 1970, les prix des aliments ont diminué sensiblement, en raison surtout d'une guerre de prix que se sont livrées les sociétés de détail à succursales multiples du centre du pays. Cette guerre a pris fin au début de l'année en cours et bon nombre des réductions de prix ont été abrogées. En conséquence, les prix des aliments ont augmenté très rapidement, surtout pendant quelques mois. Le rythme de la hausse s'est modéré plus récemment. L'indice des prix des aliments a enregistré une hausse marquée de juin à juillet, mais, apparemment, des facteurs saisonniers y étaient pour une bonne part. La hausse de mai à juillet cette année a été légèrement inférieure à la hausse moyenne pour la même période au cours de la dernière décennie. En dépit des hausses enregistrées ces derniers mois, les prix des aliments en juillet n'étaient supérieurs que de 1.3 p. 100 à ceux de juillet 1970, soit la plus faible hausse pour toute période de 12 mois se terminant en juillet enregistrée depuis 1960.

QUESTION POSÉE AU CABINET

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, vous me permettez tout simplement de poser à nouveau la question que je posais au très honorable premier ministre le 13 mai dernier:

Par suite des contradictions qui font mettre en doute sa parole, le premier ministre pourrait-il, une fois pour toutes, clarifier la situation et nous dire si, oui ou non, l'existence d'un gouvernement parallèle, sous la conduite de M. Claude Ryan, a influencé le gouvernement dans sa décision d'appliquer les mesures de guerre, en octobre dernier?

[Traduction]

M. Barnett J. Danson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, relativement aux remarques du député de Champlain (M. Matte), j'aimerais me reporter au hansard de la période en question, une des plus dramatiques de la vie de ce Parlement et de la vie de notre pays. Je cite un passage du hansard du 26 octobre 1970, au milieu de la page 547, où le premier ministre (M. Trudeau) déclare:

Ces faits sont très clairs. Nous avons reçu des autorités du Québec et de celles de Montréal, une déclaration indiquant clairement qu'elles craignaient une insurrection. Deuxièmement, il y avait eu dans le Québec enlèvement de deux citoyens importants qu'on menaçait d'abattre si le gouvernement ne se rendait pas aux demandes des ravisseurs. Le troisième fait était en substance, si vous voulez, que deux tonnes de dynamite avaient été volées dans le Québec cette année ainsi qu'un nombre important d'armes de petit calibre et d'autres munitions. De plus, la confusion régnait et des menaces de violence se manifestaient dans la province, et nous avons décidé d'agir en raison de ces faits tels que nous les interprétons. Le gouvernement est prêt à engager sa survie là-dessus.